Conditions Générales de Vente –
ESF Valloire et Mini-Club Les Marmottons

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'E.S.F. DE VALLOIRE

Mise à jour Septembre 2024

E.S.F de VALLOIRE
Adresse : 63 Chemin du Crey du Quart – 73450 VALLOIRE – France
Téléphone : +33 4 79 59 00 73
Email : contact@esf-valloire.com

Ci-après dénommée « l'E.S.F. »

Au guichet, via notre site, par téléphone ou par tout autre moyen de communication à distance vous pouvez dès à présent vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'E.S.F.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'E.S.F.
Pour les autres modes de vente à distance, veuillez-vous rapprocher de l'E.S.F.

L'inscription à des prestations de l'E.S.F. implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'E.S.F. ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité. L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français) et reconnue sur un plan national et international. Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriés pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.F. de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.F.

En conséquence, l'E.S.F. se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

Domaines skiables frontaliers :

Dans le cadre des prestations d'enseignement dispensées par les moniteurs ESF, les élèves peuvent être amenés à évoluer sur des domaines skiables transfrontaliers et ainsi passer par les frontières suisses, italiennes et/ou espagnoles dans les limites du domaine skiable.
Toute contestation relative à la mention précédente devra être formalisée par écrit par le ou les responsables légaux de l'élève concerné auprès de la Direction de l'Ecole du Ski Français, à minima 48h avant le début de la prestation.

ARTICLE II – RESPONSABILITE DES MONITEURS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.
L'ESF n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE III – ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'E.S.F. et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

Les élèves ne sont pas assurés via l'ESF lorsqu'ils sont en cours. Il est nécessaire que les élèves soient donc assurer personnellement lorsqu'ils sont en cours.

ARTICLE IV – TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

4.1 : Tarifs

Les tarifs de l'E.S.F. sont présentés sur le site de vente en ligne, accessible depuis esf.net et depuis le site spécifique de l'E.S.F.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc), sauf cas particulier. En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, …).

4.2 : Modalités d'inscription et de paiement

4.2.1 : Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à l'E.S.F. Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'E.S.F. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'E.S.F. par l'intermédiaire de Lemonway (service sécurisé développé par une société du Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne).

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

4.2.2 : Pour les autres modes de vente à distance :

L''inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral, par chèque, carte bancaire, chèques vacances ou virement à l'E.S.F.

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

ARTICLE V – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (en ligne ou au guichet)

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu par **l'Article L121-18** du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de **l'Article L121-28**, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

ARTICLE VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille. (cours enfants)

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'E.S.F. pendant la période de cours. Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE VII – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

7.1 : **Annulation avant le début de la prestation avec règlement partiel** : Ce règlement partiel constitue des arrhes qui seront conservées par l'ESF en cas d'annulation.

7.2 : **Annulation avant le début de la prestation avec règlement intégral** :
7.2.1 : Annulation en amont des 15 jours qui précèdent le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : l'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon l'intégralité des sommes versées moins des frais de dossier (10% de la transaction avec un minimum de 20€)

- Dans tous les autres cas : l'E.S.F. vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros) auxquels s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).

7.2.2 : Annulation d'une réservation dans les 15 jours précédant le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation : l'E.S.F. proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon l'intégralité des sommes versées moins des frais de dossier (10% de la transaction avec un minimum de 20€)

- Dans tous les autres cas : l'E.S.F. appliquera une retenue égale à 50 % du prix payé.

7.3 : **Interruption pendant la prestation** :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

- En l'absence d'assurance annulation et sous réserve d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : L'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon la partie non consommée sous forme d'avoir calculé sur la base du tarif unitaire moins des frais de dossier (10% de la transaction avec un minimum de 20€).

ARTICLE VIII – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

8.1 : Annulation/interruption

L'E.S.F. se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

8.2 : Remboursement

- Dans l'un des cas mentionnés à l'article 7.1 : l'ESF restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire.
- Dans tous les autres cas : l'ESF restituera les sommes versées par le client et lui versera en outre une indemnité d'un montant égal à celles-ci en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire et lui versera en outre une indemnité d'un montant égal à l'avoir.

8.3 : Exclusion

L'E.S.F. se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE IX – INFORMATION PASS SANITAIRE

Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les règles en vigueur relatives au pass sanitaire.

Les moniteurs de l'ESF se réservent la possibilité de contrôler la validité du pass sanitaire s'il est imposé par le Gouvernement pour accéder aux remontées mécaniques.
Dans cette hypothèse, les élèves ne présentant pas de pass sanitaire valide se verront appliquer les dispositions de l'article 7 des présentes CGV.

ARTICLE X – REVENTE DES PRESTATIONS

Toute revente de prestations dispensées par l'ESF, notamment via des applications, sites internet intermédiaires et/ou plateformes de revente est interdite dans l'accord express de l'ESF.

ARTICLE XI – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE IX – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'ESF et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

CHARTE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES CLIENTS ET/OU ELEVES DE L'ESF DE VALLOIRE

Dans le cadre des services qu'elle propose, l'ESF est amenée à recueillir vos données personnelles.

La présente charte a pour objectif de décrire les modalités suivant lesquelles l'ESF utilise lesdites données conformément aux dispositions du fameux RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données du 25 mai 2018).

1. LE SAVIEZ-VOUS ?

Les moniteurs E.S.F. exercent leur métier en adoptant le statut de **travailleur indépendant.**

Ils se regroupent localement dans des Ecoles du Ski Français afin d'organiser l'enseignement, l'encadrement et l'animation du ski et autres disciplines de sports de glisse en stations.
Pour assurer la défense de leurs intérêts ils se regroupent également en **Syndicats Locaux** dotés de la personnalité morale. Il y a un seul Syndicat Local par station.

L'appellation « **Ecole du Ski Français** » est autorisée par le **Syndicat National des Moniteurs du Ski Français** (S.N.M.S.F) créé en 1945. Son objectif est d'organiser la profession en assurant aux moniteurs leur autonomie d'organisation et d'enseignement.

Lorsque vous bénéficiez des prestations de l'E.S.F. vos données personnelles sont donc traitées à la fois par le Syndicat Local et par le S.N.M.S.F. chacun agissant comme **responsable de traitement** poursuivant ses propres finalités.

Autrement dit :

- Le Syndicat Local traite vos données pour gérer sa relation contractuelle avec vous (facturation, paiement, gestion des réservations, etc..), pour effectuer des opérations de marketing et pour se conformer à ses obligations légales.
- Le S.N.M.S.F. traite vos données car il pilote, le système informatique central de réservation qui permet aux Syndicats Locaux de collecter les données nécessaires à l'organisation des prestations de l'E.S.F. Le S.N.M.S.F pilote ce système informatique pour des besoins de traitement CRM.

2. QUELLES SONT LES DONNEES COLLECTEES ?

a. Cas général

Vos données personnelles collectées lors de votre inscription volontaire (en ligne ou au guichet) avec réservation ou non, sont les suivantes :

- Nom ;
- Prénom ;
- Date de naissance ;
- Niveau d'enseignement ;
- Langue(s) parlée(s)
- Adresse postale ;
- Adresse e-mail et ;
- Numéro de téléphone.

b. Photographies ou vidéos

Des photographies ou des vidéos peuvent également être prises lors des cours et des compétitions pour des besoins de promotion et de communication de l'E.S.F. Le consentement des élèves (ou celui de leur représentant légal pour les élèves mineurs) pour la diffusion de ces images est recueilli via un formulaire.

c. Résultats tests « Etoile » et compétitions E.S.F.

Si vous avez participé aux tests « ETOILE » et aux compétitions de l'E.S.F., vos résultats sont publics et font l'objet d'un affichage dans les locaux du Syndicat Local et en ligne.

d. Données bancaires

Les données bancaires transmises lors de votre commande ne sont pas collectées par le Syndicat Local ou par le S.N.M.S.F. Une technologie de chiffrement est déployée par notre prestataire pour sécuriser vos transactions.

3. POUR QUELLES FINALITES ?

Vos données personnelles sont collectées **pour l'exercice des activités E.S.F.**
Elles seront conservées (de manière globalisée et anonymisée) **à des fins statistiques.**

Seules les données strictement nécessaires, au bon déroulement des prestations de l'E.S.F. et, à la sauvegarde de vos intérêts vitaux, vous sont demandées.

Si un tiers (confère ci-dessous) doit utiliser des données personnelles, nous nous assurons que celui-ci soit en mesure de les protéger.

Nous poursuivons ainsi un **intérêt légitime** en utilisant vos données personnelles et cette utilisation ne porte pas atteinte à votre liberté et à vos intérêts.

4. QUI SONT LES DESTINATAIRES ?

Afin de vous garantir une prestation de qualité, vos données sont destinées :

- A l'équipe de gestion du Syndicat Local de votre station ;
- A votre moniteur E.S.F.
- Au service informatique du S.N.M.S.F.
- A nos sous-traitants informatiques (services techniques) et développement web e-commerce (analyse des vente, outils CRM);
- Les autorités locales si la loi nous y oblige.

5. SECURITE DES DONNEES

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé du Syndicat Local et du S.N.M.S.F.

Des mesures adéquates sont prises sur le plan de la technique (ex : pares-feux) et de l'organisation (ex : identifiant/mot de passe, moyens de protection physique, etc.) pour protéger vos données contre la destruction, la perte ou l'altération, l'utilisation détournée et l'accès non autorisée, la modification ou la divulgation, que ces actions soient illicites ou accidentelles.

6. VOS DROITS

Vous disposez à l'égard de vos données personnelles d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement.